

Vandœuvres, le 29 février 2012
Lge -2011/2015 – **CM5**
EMH

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du mardi 7 février 2012 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE (**Présidente**), Hervé DESPLAND, Mathieu ERBEIA, Floriane ERMACORA Jean-Pierre GARDIOL, Claire de HALLER, Christophe IMHOOS, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Baptiste MARÉCHAL Julien PRADERVAND, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusé : M. Christian SCHMITZ

* * *

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011**
- 2. Communications du Maire et des Adjoint**
- 3. Communications du Bureau et comptes-rendus des commissions**
 - ◆ *Culture et manifestations - séance du 23 janvier 2012*
 - ◆ *Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 30 janvier 2012*
 - ◆ *Financière et administrative - séance du 1^{er} février 2012*
 - ◆ *Bâtiments - séance du 6 février 2012*
- 4. Projet de délibération**
 - Proposition de vente des parcelles communales du chemin des Hauts-Crêts n° DP 2631 et DP 2633, feuille 17, et parcelle 229, feuille 17, du chemin des Hauts-Crêts
- 5. Propositions du Maire et des Adjoint**
- 6. Propositions individuelles et questions**
- 7. Date de la prochaine séance**
- 8. Dossier de naturalisation (huis clos)**

La Présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants. Elle excuse M. Schmitz qui rentre ce jour de voyage.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011

- Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011 est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Maire et des Adjointes

Communications de Mme le Maire

Concernant les ventes et renouvellements annuels d'abonnements TPG, Mme le Maire signale que depuis 2009, on observe une augmentation de ces derniers, ce qui montre l'efficacité de l'incitation aux abonnements sur le long terme.

Pour ce qui est de l'installation de la fibre optique, un article est paru dans la presse sur une prétendue installation prochaine de fibre optique, ce qui n'a pas manqué de fâcher Mme le Maire. En effet, les promesses faites par les SIG il y a deux ans ne sont pas encore honorées, car d'autres communes passent avant. Les autorités de la commune seront reçues le 23 février par le directeur des SIG.

M. IMHOOS invite l'exécutif à souligner, à cette occasion, que Vandœuvres a installé des tubes vides en vue de l'installation de la fibre optique. Les investissements de base nécessaires ont donc été faits.

Mme le Maire lui répond que les SIG le savent, ils ont même les plans de ces tubes, posés depuis dix ou quinze ans pour certains.

Mme ERMACORA suggère qu'une motion du Conseil municipal demandant d'agir aurait peut-être plus de poids.

M. STALDER trouve aussi qu'une motion permettrait d'afficher une intention plus musclée et convaincante.

- Mme ERMACORA propose que le Conseil administratif assiste à ce rendez-vous, en cas de réticences, que le Conseil municipal dépose une motion.

Communications de Mme GOURDOU-LABOURDETTE

Concernant la sécurité, Mme GOURDOU-LABOURDETTE indique que comme chaque année, la gendarmerie de la Pallanterie a fait un bilan au Conseil administratif. Malgré les rumeurs et les sentiments d'insécurité, la situation s'avère satisfaisante : les statistiques sont à la baisse, notamment 10 % de moins de cambriolages ou de tentatives.

Les mesures prises par la commune ont peut-être une influence : la présence de l'agent de police municipale (APM) et les rondes de GPA semblent porter leurs fruits. Les chiffres sont également en baisse dans les communes voisines. Mme Gourdou-Labourdette signale néanmoins que souvent, les victimes ne respectent pas les règles élémentaires de sécurité : elles ne ferment pas les portes et les fenêtres et ne mettent pas les alarmes.

Par ailleurs, le problème qui existait au bord de la Seymaz, vers le giratoire de J.J. Rigaud où des dealers trafiquaient de l'héroïne, a été résolu grâce aux mesures.

Concernant les rumeurs selon lesquelles il y a beaucoup de cambriolages mais que les gens ne portent pas plainte, Mme Gourdou-Labourdette les juge erronées, car pour toucher les assurances il est nécessaire de porter plainte.

Les dommages à la propriété sont aussi en baisse, on enregistre moins de tags et moins d'accidents.

Ainsi, tous les chiffres concernant la police sont à la baisse.

M. DESPLAND n'y croit absolument pas et conteste formellement ces chiffres de la police. Il ajoute que selon le *New York Times*, les cambriolages ont augmenté à hauteur de 27 % dans le canton de Genève. Il ne pense pas que la commune de Vandœuvres soit épargnée. Quant aux plaintes, sa mère âgée de 92 ans qui devait porter plainte pour s'être fait arracher son sac à la Migros, s'est entendu dire, au poste de Chêne-Bourg, qu'il fallait déposer plainte par Internet ! Ainsi, il est certain que les nombreux vols ne se reflètent pas dans les statistiques.

La Présidente a été cambriolée deux fois cette année. Elle voulait porter plainte, les agents lui ont dit qu'une main courante suffisait pour l'assurance. La police est donc venue, mais ces cambriolages ne rentrent pas dans les statistiques.

M. IMHOOS explique que selon le professeur Robert, en criminologie, il y a les plaintes, soit ce qui est connu, et tout le reste, c'est le *chiffre noir*.

M. FOËX demande alors quid des statistiques présentées par le Maréchal de la Pallanterie.

M. IMHOOS répond que ces statistiques concernent uniquement les plaintes. Le *chiffre noir* est bien plus élevé.

Mme le Maire espère que leurs statistiques tiennent tout de même compte des informations contenues dans la main courante.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE propose de faire venir la gendarmerie en commission sécurité pour des explications plus nourries.

M. VOUTAT observe que selon les assurances, il y a une forte augmentation des cambriolages à Genève.

Mme ERMACORA rappelle qu'on ne parle ici que de la commune de Vandœuvres.

M. STALDER demande ce que pense l'exécutif de ces statistiques. Il a été suggéré de demander à la police d'expliquer ces chiffres, mais il demande ce que ces explications apporteraient à l'exécutif.

Mme le Maire note que si les commissaires ont besoin d'être renseignés davantage ou souhaitent poser des questions, il serait utile de convoquer la police.

M. VOUTAT trouve qu'il devrait y avoir plus de patrouilles GPA.

Mme le Maire lui rappelle qu'il appartient aux conseillers municipaux de mettre cela au budget, ce qui n'a pas été fait pour 2012. Par ailleurs, elle met en doute l'utilité de ces patrouilles : si un malfaiteur un tant soit peu intelligent voit une de ces patrouilles, il attend que le GPA passe, puis agit. C'est donc sécurisant mais loin d'être la panacée.

- La Présidente propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission sécurité. Elle invite les membres de ladite commission à attendre les comptes.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE rappelle qu'on est passé de zéro à trois rondes de GPA en deux ans.

Selon M. ERBEIA, un cambriolage peut se faire en l'espace de dix minutes. Les malfrats observent les allées et venues.

M. GARDIOL trouve la discussion intéressante, mais rappelle qu'on est au Conseil municipal. Il s'agit ici d'un débat à faire en commission. Il propose que la commission concernée vienne avec une réponse adéquate.

Communications de M. FOËX

M. FOËX n'a rien de fondamental à communiquer, mais répond volontiers à toute question relative à ses départements.

3. Communication du Bureau et comptes-rendus des commissions

Communication du Bureau

La Présidente donne lecture d'une lettre adressée à la présidente et aux membres du Conseil municipal concernant un cambriolage.

La Présidente passe la parole à Mme Ermacora pour lire quelques passages d'une lettre de la conseillère d'Etat Isabel Rochat portant sur une modification du règlement d'application de la loi sur la nationalité genevoise et sur un changement de pratique en matière de procédure de naturalisation suisse et genevoise.

« Il ne suffit pas d'avoir payé ses impôts, d'avoir un travail, d'être inconnu des services de police (éléments que l'on peut apparenter à une intégration purement « passive »), mais il faut également démontrer une volonté de participer à la vie du pays, de se familiariser avec la société locale, d'en connaître la langue, ses us et coutumes, ses institutions, d'en respecter les lois. »

(...)

« L'article 62, alinéa 1, lettre b, de l'ordonnance fédérale relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201) précise les conditions pour l'obtention d'une autorisation d'établissement. Cette disposition demande que l'étranger dispose de

connaissances de la langue parlée au lieu de domicile équivalentes au moins au niveau de référence A2 (élémentaire) du cadre européen commun de référence pour les langues publié par le Conseil de l'Europe. »

« Partant du principe que les exigences en matière d'intégration augmentent en proportion de l'étendue des droits associés à un statut, les critères propres à la connaissance de la langue parlée au lieu de domicile doivent désormais correspondre, en matière de naturalisation, à un test de connaissance de niveau B1 (intermédiaire), pour l'oralité, conformément à une pratique déjà en place dans plusieurs cantons (comme cela ressort d'un sondage réalisé en 2011.) »

La Présidente rappelle que la lettre a été envoyée par mail aux conseillers.

Comptes-rendus des commissions

M. IMHOOS demande à recevoir des documents plus tôt avant la séance. En effet, les recevoir à 17h est trop tard.

Mme le Maire note que le procès-verbal de la commission financière et administrative est externalisé et n'est parvenu que cet après-midi à Thierry Bricchet qui l'a fait corriger. Lors de commissions la veille du conseil, il est impossible de faire ces procès-verbaux plus vite.

Mme Monnin, procès-verbaliste, explique les raisons de cette remise tardive et note qu'en effet, un délai plus long serait le bienvenu pour l'élaboration.

M. IMHOOS pense qu'il faut avoir une discussion à l'interne pour savoir s'il est indispensable que les procès-verbaux parviennent avant la séance.

M. PRADERVAND note que ces commissions doivent souvent avoir lieu peu avant le Conseil municipal. Le rapport pourrait être présenté au Conseil suivant. En effet, l'élaboration des rapports de commission prend du temps. Il propose donc que si les commissions ont lieu peu avant le Conseil, le rapport soit présenté au Conseil suivant.

Mme ERMACORA abonde dans le sens de M. Pradervand, mais rappelle que dans le projet de modification du règlement, ce sont des comptes-rendus qui ont été prévus et non pas des rapports qui n'ont de sens que s'il faut voter sur un objet.

M. FOËX insiste sur ce point, en l'absence d'un objet concernant le Conseil, le rapport n'est pas indispensable. Il suffit de dire que la Commission s'est réunie.

◆ Culture et manifestations – séance du 23 janvier 2012

M. PRADERVAND donne lecture de son compte rendu.

[texte à joindre, n'est pas parvenu à la mairie, malgré de nombreux rappels à son auteur]

La Présidente ouvre la discussion.

M. GARDIOL demande quel est le montant arrêté pour le marché de Noël. On lui répond qu'il est de 8'000.-

La Présidente a pris langue avec M. Enzo Cruciani, ancien électricien qui a installé les premiers marchés de Noël. Il a offert l'installation de l'électricité la première année, pensant que le marché était organisé par la paroisse protestante. La deuxième année, la facture était d'environ Fr. 2'000 à 3'000.-. Il n'y avait pas de musique et l'électricité était disponible pour ceux qui avaient besoin de réchauffer des plats.

M. GARDIOL signale que les gens devraient payer plus que 100 francs par stand.

M. PRADERVAND explique que la commission avait envisagé de laisser à chaque stand le choix d'avoir un accès électrique ou non. Dans le premier cas, les gens paieraient un forfait. À son avis, le Conseil municipal doit réfléchir à la question : le marché de Noël doit-il être pris en charge par la commune ?

Concernant les marchés, M. STALDER a reçu une demande de la commune de Meinier. À Choulex, un marché se tient quatre fois par année. Il en va de même dans d'autres communes. M. Stalder pense que les membres de la commission devraient contacter d'autres communes pour organiser un tournus des maraîchers.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE en est convaincue, mais note que ce n'est absolument pas rentable.

La Présidente rappelle que l'idée était de faire vivre la place, non pas rechercher une rentabilité avant tout.

M. PRADERVAND indique que ce n'est pas un problème de rentabilité pour la commune mais pour les exposants.

Mme CASTELLA trouve que si les maraîchers changent à chaque fois de commune, les gens se perdent.

M. STALDER ne veut pas dire que les gens doivent suivre les marchés. Il entend par là qu'un maraîcher peut tourner d'un marché à l'autre, par exemple, un même maraîcher peut aller dans une commune les lundis, dans une autre les mardis, et ainsi de suite. Cette question a déjà été débattue en commission.

La Présidente pense cependant qu'il vaudrait la peine d'avoir l'avis des membres du Conseil municipal sur les marchés.

M. STALDER suggère que langue soit prise avec d'autres communes souhaitant faire la même chose. Il trouve cependant l'idée bonne.

M. IMHOOS note que Vandœuvres souhaite dynamiser la place du village, ce qui relève d'une discussion politique, elle doit donc faire une offre et c'est aux marchands de voir si c'est rentable pour eux.

M. PRADERVAND a pris la peine de rédiger un compte rendu qui précise bien que la commission va prendre contact avec les éventuels maraîchers. Il a l'impression que le Conseil

municipal refait la discussion qui a déjà eu lieu en commission. Il rappelle que le projet est au point de départ.

M. IMHOOS note qu'il faut partir de l'idée que de l'avis de la commission, il faut dynamiser cette place.

M. PRADERVAND confirme cela et souligne que le travail se poursuit en commission.

♦ Aménagement du territoire et urbanisme – séance du 30 janvier 2012

M. PRADERVAND donne lecture de son compte rendu.

[texte à joindre, n'est pas parvenu à la mairie, malgré de nombreux rappels à son auteur]

La présidente ouvre la discussion.

M. PRADERVAND propose que la séance d'information du 28 février soit élargie à tout le Conseil.

La visite des lieux aura lieu à 13h30 chez M. Pradervand, dans la cour. La commission du soir, en revanche, ne sera pas élargie.

Mme VERMEIL apporte une précision par rapport au projet de logements de l'Esplanade : vu que de nombreux conseillers étaient absents à la commission, elle n'a pas voulu passer du temps pendant le Conseil pour présenter les plans qui ont évolué selon les recommandations et remarques du jury, des autorités et des habitants. Elle reste cependant à disposition de ceux qui veulent des explications avant la présentation à la population qui prendra la forme d'une exposition durant une semaine et une présentation des planches de l'architecte, dont une affichant les différentes possibilités d'appartement à partir d'un module.

M. ERBEIA demande à recevoir les plans du premier projet par voie électronique.

Mme VERMEIL ne voit pas le but, car seuls certains aspects ont changé : la dimension des modules, le toit. La matérialisation du projet n'a pas changé. En outre, les planches du concours ont été critiquées car elles n'étaient pas lisibles.

M. ERBEIA n'entendait pas les diffuser, mais constituer un dossier personnel comprenant les erreurs commises et les améliorations.

Mme VERMEIL souligne que le projet n'a pas changé au niveau de l'implantation et du concept de base. Seules les dimensions ont évolué. Elle réitère que les planches ont été mal comprises par la population qui y a vu un bâtiment en béton. Ces planches étaient destinées à des professionnels et non aux habitants, aussi elle trouverait dommage de les réutiliser.

M. IMHOOS demande comment va être abordé le projet du point de vue des commissions. Il demande quelles commissions vont être saisies. Il s'interroge notamment sur les énergies renouvelables.

Mme le Maire répond que ces questions ne se sont pas encore posées pour l'instant. Cependant elles sont tout à fait pertinentes et il faudra bien y répondre. Il faudra mandater un bureau spécialisé qui proposera plusieurs façons de construire ce projet de manière favorable sur le plan énergétique.

M. PRADERVAND précise que le problème concerne également l'utilisation d'énergie renouvelable, par exemple avec des panneaux solaires.

M. IMHOOS explique que pour les Vert'libéraux il est important de soutenir l'utilisation d'énergies renouvelables. Or cela ne ressort pas des réflexions tenues à ce jour.

Mme VERMEIL précise que les architectes seront tenus, au niveau de la loi, de faire un bâtiment Minergie, avec l'utilisation d'énergies renouvelables. Le bureau choisi mettra en place un concept énergétique. Pour tout ce qui est technique (pompe à chaleur, etc.), c'est un bureau d'ingénieurs qui fera un projet.

M. DESPLAND ajoute que cela sera traité par la commission énergie du Conseil municipal.

M. GARDIOL estime qu'il est beaucoup trop tôt pour poser ces questions. Après la présentation à la population, si le projet passe, un crédit d'études de l'ordre de 1,5 million sera ouvert. Dans le cadre de ce crédit d'étude, toutes les questions pourront être posées car les spécialistes seront à disposition. Il demande si la plaquette présentée est officielle et peut être diffusée.

Mme VERMEIL répond que c'est bien le cas. Afin de donner une chance à un projet de logement dans la commune, il faut une communication très claire et compréhensible, ce qui n'était pas le cas des planches du concours.

M. GARDIOL a trouvé le rapport de M. PRADERVAND sur l'immeuble un peu trop succinct, d'autant plus que le dossier est important et que le Conseil municipal est le seul relais entre la population et les commissions.

M. PRADERVAND répond qu'une information à la population est d'ores et déjà prévue. C'est pour cela qu'il n'est pas entré dans les détails.

M. GARDIOL souhaite remplacer la phrase du procès-verbal relative à la vente d'une parcelle pour CHF 2'000/m² par : « Il est relevé, selon l'information parue dans la FAO, que la parcelle n° 3104, sise à la route de Vandœuvres, a été récemment vendue au prix de CHF 2'000.-/m². »

Cette proposition est acceptée.

M. FOEX souscrit au désir des Verts'libéraux de voir une utilisation des énergies renouvelables étudiée dès le départ. Il est très important que cela soit intégré dans le projet car beaucoup de constructions où des éléments d'énergie renouvelable ont été ajoutés par la suite sont totalement disgracieux et très peu rentables. De la même façon que l'on est passé du non-toit au toit à deux ou à quatre pans, on peut imaginer passer aux toits solaires, mais il faut que cela soit inscrit dès le départ. Or le projet pour l'instant ne parle ni de panneaux solaires ni de pompes à chaleur. Il parle seulement de Minergie, qui se limite au double-flux.

Mme VERMEIL n'est pas du tout d'accord car le projet prévoit beaucoup d'inputs énergétiques (la double façade Sud, les jardins d'hiver, le fait que le sous-sol ne soit pas excavé complètement, etc.).

M. FOËX rétorque que ce n'est pas de l'énergie renouvelable.

Mme le Maire souligne que cette question sera traitée en commission. Elle rappelle que M. Braghieri a dit qu'à ce stade du projet le concept énergétique est encore ouvert. Il est évident que cela sera inclus dès le début dans les discussions lorsqu'un projet d'étude sera déposé.

M. IMHOOS estime que la question est pertinente car cela a aussi un impact visuel.

La Présidente propose de clore le sujet puisqu'une commission s'en chargera. Elle demande cependant qu'il soit stipulé que les Verts libéraux et une partie du Conseil municipal sont pour une utilisation des énergies renouvelables (par exemple des toits solaires) et que la demande peut être faite à M. Braghieri.

M. PRADERVAND souligne que l'idée de l'ensemble des groupes est d'obtenir lors de la séance d'information à la commune les impressions, les attentes et les souhaits par rapport à l'évolution du projet. Les communiens qui lisent les procès-verbaux du Conseil municipal doivent pouvoir se rendre compte que le but du Conseil municipal est d'aller à l'écoute des gens pour avoir un projet qui se rapproche le plus possible de ce que les communiens souhaitent.

Mme VERMEIL précise, en réponse à la remarque de M. PRADERVAND, qu'il n'y a pas de crédit pour faire des études à rallonge. En ce qui concerne la remarque de M. GARDIOL sur le côté très succinct du rapport, elle propose de reprendre deux paragraphes du procès-verbal (un sur la présentation des espaces extérieurs et un autre sur la typologie des logements) pour les mettre dans le compte rendu.

M. IMHOOS estime que si l'information à la population est un point important, il ne faut pas perdre de vue ce pourquoi les différents groupements sont là. Il y a aussi un aspect politique à défendre. Il invite les différents groupements à réfléchir à ce qu'ils souhaitent mettre en avant sous l'angle politique. Pour les Verts libéraux, il s'agit clairement de créer du logement dans le concept du développement durable. Il faut porter le débat au-delà des questions esthétiques.

M. PRADERVAND estime que la conclusion de la séance de commission était de faire une présentation à la population et non pas de faire une « pré-présentation » à la population par le biais du procès-verbal du Conseil municipal. Ce n'est pas le but du Conseil municipal de préparer la séance d'information à la population. Il explique que son rapport était concis justement parce qu'il a été décidé de faire une présentation à la population. De plus, tous les membres du Conseil municipal sont censés avoir lu en détail le procès-verbal de la séance en question. Il s'oppose donc à la proposition de Mme VERMEIL.

La Présidente soumet la proposition de Mme VERMEIL d'ajouter les deux paragraphes du procès-verbal (pages 2 et 3) au compte rendu de M. PRADERVAND.

La proposition d'ajouter les deux paragraphes en question au compte rendu de M. PRADERVAND est acceptée par 9 voix pour, 4 voix contre et 2 absents.

Présentation - espaces extérieurs et publics

- *Sur la base de la planche « rez-de-chaussée », Mme la Présidente relève les modifications suivantes :*
 - *Le changement d'orientation des pièces des appartements du bâtiment C en proposant les pièces à vivre côté village (sud-ouest) et les chambres côté parcelle Montandon (nord-est).*
 - *Le bâtiment B a été légèrement raccourci sur le côté village afin d'augmenter le vue sud du bâtiment B.*
 - *Les trois bâtiments se posent sur une pente à dénivelé important entre la route de Meinier et les champs, créant ainsi deux niveaux d'esplanade.*
 - *Les rez des immeubles se situeront à 1 mètre au-dessus de la place publique et de 0.30 à 0.5 m au-dessus de la place semi-privative au sud.*
 - *L'esplanade semi-privative formera un balcon au-dessus des champs et des locaux communaux pourront être aménagés sous l'esplanade, ouverts sur la campagne.*
 - *Un cheminement, côté sud, longeant la limite de propriété sur toute la parcelle est prévu. Situé en-deçà des immeubles, ce cheminement ne créera pas de nuisances pour les logements du rez, car il sera séparé d'un terre-plein devant les bâtiments d'environ 8 mètres (espace disponible entre les façades et la limite de propriété)*
 - *La déchetterie, initialement prévue côté Montandon, a été déplacée devant le centre communal, dans l'idée de regrouper toutes les activités publiques devant ce bâtiment.*
 - *Maintien du nombre de places de stationnement extérieures actuelles, réorganisées en trois secteurs : 14 places sur le côté du centre communal, 14 places sur le site de la déchetterie actuelle, 7 places devant le centre communal, à proximité de la future déchetterie.*

Il est rappelé que les places fixes actuelles seront transférées au sous-sol : les enseignants, le personnel de la voirie et les usagers des locaux communaux de longue durée devront garer leur véhicule dans le parking souterrain, ce qui libère de nombreuses places sur l'extérieur pour arrêts de courte durée : parents d'élèves, usagers de la déchetterie, etc...
 - *Demande communale de réhabiliter le pré actuel à l'avant du foyer et de la salle polyvalente en un espace de vie, qui pourrait remplacer l'actuel terrain vert, destiné aux enfants et aux jeunes. Cet espace doit encore être défini pour dissocier les activités des enfants.*
 - *Le parking souterrain prévoit 105 places de stationnement, sachant que les places réservées au logement sont de 1.3 places x 25 logements (selon les exigences du DCTI), soit environ 35 places. Le solde, soit 70 places, est donc destiné aux autres usagers.*
 - *Actuellement, le projet ne prévoit pas d'accès direct du parking aux diverses allées des immeubles, M. BRAGUIERI proposant une seule sortie centrale pour créer une zone de rencontres et, par la même occasion, sécuriser les accès aux bâtiments.*

Cependant, il est toujours possible de prévoir des accès directs depuis le parking sur les cages d'escaliers des immeubles, puisque les caves des logements sont situées au même niveau que le parking. Il sera alors nécessaire de renforcer la sécurité du bâtiment ce qui a une incidence sur le coût de la construction.
 - *Afin de garantir l'intimité des logements du rez, un espace privatif commun est prévu devant le rez des appartements donnant sur l'esplanade semi-privative et la cour nord. Quelques plantations peuvent offrir un écran visuel pour ces appartements.*

Présentation – typologie des logements

- *Mme la Présidente relève que M. BRAGHIERI a fait évoluer le projet avec des logements plus grands pour un total de 25 logements (initialement 32). L'architecte, ouvert à la discussion, reste à l'écoute de la volonté communale.*
- *De par les planches, il est aisé de constater que les logements sont modulables, construits sur une base simple et rationnelle.*
- *La commission relève les points suivants :*
 - *Les trois immeubles offrent 25 logements répartis comme suit :*
 - *8 appartements de 3.5 pièces (1 cuisine, 1 séjour, 1 chambre à coucher)*
 - *7 appartements de 4.5 pièces*
 - *4 appartements de 5.5 pièces*
 - *4 appartements de 6.5 pièces*
 - *2 appartements de 7.5 pièces*
 - soit un total de 60 chambres à coucher pour une surface de plancher total de 3533,80 m².*
 - *Double peau des façades (contrainte énergétique obligatoire)*
 - *Les logements sont de vrais traversants avec les cuisines au nord et les séjours au sud.*
 - *Mixité des appartements proposant quelques logements avec des cuisines fermées et d'autres avec des cuisines à l'américaine. Ce sera à la commune de déterminer ce qu'elle veut, le nombre et comment.*
 - *Le bâtiment C offrira les grands appartements de 4 ou 5 chambres en duplex (1^{er} étage comportant les espaces communes et le 2^{ème} étage accueillant les chambres à dormir)*
 - *Les bâtiments A et B sont composés de logements de 8 appartements avec 1 chambre et de 7 appartements avec 2 chambres. Ces appartements sont agencés avec des cuisines fermées qui peuvent être interchangeable en chambre supplémentaire, si on crée une cuisine « américaine » dans le grand séjour.*
 - *Les chambres à dormir restent spacieuses : environ 14 m².*
 - *L'espace « technique » est au centre des logements et offre les salle-de-bain et WC.*
 - *Chaque logement de deux pièces est muni d'une salle-de-bain et WC séparé, parfois avec douche. Les appartements de 3 et 4 pièces seront munis de 2 salle-de-bains et ceux de 5 et 6 pièces proposent trois salles-de-bain.*

M. STALDER constate que ce vote crée un précédent selon lequel le Conseil municipal peut changer le compte rendu d'un rapporteur.

M. PRADERVAND n'a aucun problème à ce que le Conseil municipal fasse des remarques sur la façon dont il a rapporté mais n'est pas d'accord que les propos de son rapport soient changés. Il s'étonne que le Conseil municipal ait voté une telle décision si rapidement.

M. GARDIOL estime qu'il ne doit pas s'agir de changer les propos de M. PRADERVAND mais d'ajouter les deux paragraphes en question dans la partie discussion.

La Présidente est tout à fait d'accord avec cette proposition et s'excuse si elle a mal présenté le vote.

◆ **Financière et administrative – séance du 1^{er} février 2012**

Mme ERMACORA donne lecture du rapport préparé par M. SCHMITZ qui est absent.

1. *Dans la foulée de la commission de l'aménagement, la commission financière préavise positivement et à l'unanimité la vente de la Parcelle Parodi située au chemin vert*
2. *Le président expose ensuite les données concernant la fortune communale et la rentabilité de celle-ci. Le débat est lancé si les fonds de la commune peuvent être investis sur les marchés financiers afin d'accroître un rendement quasiment inexistant dans l'environnement actuel de taux d'intérêts. La commission analysera ce sujet plus en profondeur lors d'une prochaine séance.*
3. *La commission renonce à reprendre le budget 2012 plus en détail et préfère commencer l'analyse du budget 2013 le plus rapidement possible. En ce sens, le budget doit être prêt tôt afin de permettre aux commissions de l'analyser et de le traiter avant les vacances d'été.*
4. *En prévision de la séance de la commission du 21 février à laquelle assistera Monsieur Guillaume Zuber, Directeur du service de surveillance des communes, Floriane Ermacora conduit la commission à travers le projet de modification du règlement du conseil municipal. Au terme d'un fructueux échange, de nombreuses questions et clarifications sont répertoriées afin d'être soumises à Monsieur Zuber.*
5. *Madame le maire demande de retirer de l'ordre du jour le point suivant concernant la Caisse d'assurance du personnel de la Ville. En effet les informations reçues à ce jour ne permettent pas un exposé complet sur le sujet.*

La Présidente constate qu'il n'y a pas de demande de parole.

◆ **Bâtiments - séance du 6 février 2012**

M. GARDIOL donne lecture du rapport.

La commission des bâtiments s'est réunie le lundi 6 février avec comme unique point à l'ordre du jour : Parking souterrain communal, et ceci en présence de Madame Gabrielle Gourdou-Labourdette, adjointe.

Sont invités à cette séance :

La régie Bory & Cie, représentée par Messieurs Arnaud Turrettini, François Vaudaux et Dominique Duret, qui gère nos immeubles route de Choulex 1 et 3 et route de Meinier 10 et 10bis.

Le bureau Implenia Development SA, représenté par Messieurs Jean-Claude Gal et Jean-Pierre Robini.

Le dossier de rénovation, mise aux normes et sécurisation de ce parking a été préparé, étudié et élaboré lors de la précédente législature mais avait été mis temporairement de côté. Aujourd'hui, il est remis à l'ordre du jour car il est devenu impératif de prendre des décisions afin de maintenir ce parking aux normes actuelles et d'entretenir notre patrimoine.

Dans un premier temps, suite aux questions des Conseillers municipaux, les représentants de la régie Bory indiquent que les quatre immeubles du centre villageois ont été mis en location en 1999, soit il y a 12 ans. Ces immeubles sont en bon état, grâce à la qualité de la

construction et le bon suivi des travaux d'entretien. Le seul souci récurrent est l'infiltration d'eau dans le parking souterrain qui est provoquée par l'eau souterraine importante provenant de la colline de Bessinge. Toutefois, ce problème est suivi et réglé au fur et à mesure.

Il est également indiqué que les loyers des locataires qui sont installés depuis le début n'ont pas évolué et que les nouveaux habitants ont signé des baux indexables tous les 5 ans. La régie peut ainsi nous confirmer que les loyers des appartements sont plutôt bon marché.

Après ce tour d'horizon, la suite de la discussion porte sur le parking souterrain. Pour rappel, le nombre de places de ce parking, souterrain + extérieur, s'élève à un total de 138 places dont 16 places extérieures.

Dès la mise en service des locaux et jusqu'au 1^{er} janvier 2002, les places de stationnement réservées aux locataires, soit 30 places étaient liées au bail avec un coût de CHF 150.00 par mois.

Mais le 1^{er} janvier 2002, les autorités communales ont décidé que la place de parking serait incluse dans la location de l'appartement. Cette décision avait été prise par souci d'égalité de traitement, compte tenu du fait que certaines personnes extérieures aux immeubles occupaient des places de parking sans payer de location. Il faut relever également que la régie avait bien précisé que ce changement ferait diminuer l'état locatif des immeubles d'environ CHF 54'000.00 par an, montant d'ailleurs rappelé par un Conseiller municipal lors de notre débat.

Monsieur François Vaudaux, de la régie Bory, précise que les nouveaux locataires du centre villageois sont avisés à la signature du bail de leur appartement que la place de parking du garage souterrain est gratuite mais ceci à bien plaisir, jusqu'à nouvel avis et décision de la commune.

Aujourd'hui notre parking souterrain est donc gratuit, libre d'accès de 06h30 à 22h30. Dès 22h30, les voitures des visiteurs ne peuvent plus entrer. En revanche, il est toujours possible de sortir du parking après la fermeture de ce dernier.

La commission constate que ce parking ayant été construit en 1998, il demande d'entreprendre des travaux de rafraîchissement importants afin, d'une part, d'éviter la dégradation de celui-ci mais surtout, de répondre aux mises aux normes légales, de sécurité et d'économie d'énergie.

Ces travaux étant devenus nécessaires, l'Exécutif a étudié, à juste titre et sous l'ancienne législature, la possibilité de rendre ce parking payant. En effet, la gratuité de ce parking provoque le blocage des places par des voitures ventouses, alors que ce parking doit être au service des habitants, des entreprises locales, de leurs employés ainsi que des visiteurs des commerces et restaurants. D'autre part, en rendant payant ce parking, il pourra à l'avenir autofinancer ses divers travaux d'entretien et de rénovation futurs, ce qui paraît des plus logiques. Il est d'ailleurs à relever que tous les parkings des communes qui nous entourent sont payants.

Dans cette optique, la commission préconise à l'unanimité qu'à l'avenir, et ceci dans le même souci d'égalité de traitement qui avait fait foi à l'époque pour supprimer le loyer des

parkings, qu'une fois les travaux effectués, tous les utilisateurs payeront un loyer pour parquer leur voiture.

Puis, la commission passe en détail les différents montants à investir et le budget futur de fonctionnement. Les Conseillers municipaux posent toutes les questions adéquates concernant ceux-ci afin de réaliser cet investissement qui devrait s'élever entre CHF 800'000.00 et CHF 900'000.00.

Après discussion, la commission unanime préavise positivement cet investissement, hormis deux commissaires ayant des intérêts directs et qui ne prennent pas part au vote. La commission invite le Conseil municipal à faire de même, afin que l'Exécutif prépare un crédit d'engagement pour réaliser ces travaux.

Dans les divers de la commission, il a également été soulevé par Madame Gabrielle Gourdou-Labourdette, la problématique de la déchetterie, peu vandalisée mais qui souffre de l'indiscipline des usagers.

Il est également signalé que l'autorisation de construire DD 100952 concernant la maison Bianchi a été prolongée d'une année dès le 13 janvier 2012.

Pour finir, la commission des bâtiments prend note qu'elle devra s'occuper au plus vite des divers problèmes liés à la classe et au préau du Toboggan.

Je vous demande donc ce soir, de bien vouloir approuver ce rapport et de voter formellement la décision afin que l'Exécutif prépare un crédit d'engagement en vue de la réalisation des travaux du parking souterrain.

La Présidente ouvre la discussion.

M. IMHOOS demande si les travaux couverts par le crédit d'engagement comprennent également les questions de sécurité (caméras) pour le parking et pour la déchetterie.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE répond que pour l'instant rien n'est prévu en termes de sécurité pour la déchetterie.

M. GARDIOL précise qu'il faut une autorisation spéciale pour placer une caméra à la déchetterie. De plus, il serait mal avisé de dépenser de l'argent pour cela si l'immeuble se fait et que la déchetterie change de place.

M. IMHOOS relève que la décision de principe a été prise concernant les loyers du parking, à savoir que ces places seront payantes. Il demande si les modalités sont déjà débattues.

M. PRADERVAND répond que cela sera débattu plus tard.

M. FOËX regrette que la commission ne se soit pas penchée sur la sécurisation de la déchetterie. Cela fait douze ans qu'il demande qu'il y ait une caméra ou une surveillance. Les communes qui ont une surveillance de leur déchetterie ne voient quasiment plus de dégradations. Les immeubles ne sont pas encore construits et il serait possible de mettre en place un moyen de surveillance dans l'attente du déplacement de la déchetterie.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE rappelle qu'il avait été suggéré de réaliser conjointement ce système de sécurité avec l'étude de l'aménagement du parking il y a au moins cinq ans. Cela ne s'est pas fait et l'on a repoussé le projet relatif au parking à une date ultérieure. Le projet éventuel de surveillance de la déchetterie était dépendant de cela. Elle précise que la déchetterie n'a rien à voir avec la commission des bâtiments car il s'agit du domaine public.

Mme le Maire estime que cela ne sert à rien d'entrer dans des frais importants si on risque de devoir déplacer toute l'installation.

M. DESPLAND précise que pour mettre une caméra à la déchetterie il faut une procédure particulière et une autorisation. Par contre, il n'est pas nécessaire de demander d'autorisation pour mettre des caméras dans un parking.

M. IMHOOS souligne qu'il y a, selon sa compréhension, un double objectif : d'une part le contrôle des voitures qui entrent et qui sortent et d'autre part la sécurisation des lieux.

La Présidente met au vote la proposition du rapport, à savoir que l'exécutif prépare un crédit d'engagement en vue de la réalisation des travaux du parking souterrain.

- **La proposition visant à demander à l'exécutif de préparer un crédit d'engagement en vue de la réalisation des travaux du parking souterrain est acceptée à l'unanimité.**

4. Projet de délibération

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Proposition de vente des parcelles communales du chemin des Hauts-Crêts
n° DP 2631 et DP 2633, feuille 17
et parcelle 229, feuille 17 du chemin des Hauts-Crêts.**

Vu que ces parcelles sont actuellement inscrites au patrimoine administratif de la Commune de Vandœuvre,

Vu l'article 30 al 1, lettre K) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis (favorable) de la Commission de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du 30 janvier 2012,

Vu le préavis (favorable) de la Commission administrative, financière et juridique du mardi 1^{er} février 2012,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 7 février 2012,**D É C I D E****par 15 voix favorables, 0 voix défavorable, 0 abstention (unanimité)**

1. D'autoriser le Maire à vendre les parcelles communales sises chemin des Hauts-Crêts :
 - a. N° 229, d'une surface de 26 m²
 - b. Dp 2631 et dp 2633, feuille 17, chemin des Hauts-Crêts, d'une surface de 74 m²,
soit une surface totale de 100 m² pour un prix de CHF 150'000.-
2. De comptabiliser le produit de la vente (valeur comptable nulle), soit CHF 150'000.-, au compte de fonctionnement sous la rubrique n° 62.424, gain comptable sur placement du Patrimoine Financier.
3. De charger le Maire de désigner deux des membres de l'Exécutif pour la signature de l'acte notarié nécessaire.

5. Propositions du Maire et des Adjoints*Aucune***6. Propositions individuelles et questions**

M. STALDER indique que la visite de la commission de l'environnement sera repoussée afin de bénéficier d'un temps plus clément. L'idée était d'aller voir sur place pour en discuter lors de la séance du 23 février.

La Présidente communique les dates ci-après :

21 février : séance de la commission financière suivie d'un buffet, avec la présence de M. Zuber qui est invité.

27 février : soirée citoyenne avec les jeunes citoyens de 18h00 à 19h00. La soirée se poursuivra au Théâtre du Léman avec tous les jeunes du canton.

22 mars : soirée d'information à la population sur les immeubles de la route de Meinier

7. Date de la prochaine séance

- **séance n° 6 : mardi 6 mars 2012 à 19h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h40

La secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

Floriane ERMACORA

Véronique CHRISTE